



# Structure multi accueil :

## Un lieu unique pour les tout-petits

Fusion entre la crèche et la halte garderie la toute nouvelle structure multi accueil est aujourd'hui ouverte. Elle permet à tous les parents d'enfants en bas âge de trouver le type de garde adapté à leur mode de vie. Explication et visite.

> Espace multi accueil : 03 86 28 24 21



La Communauté de Communes Loire et Nohain a voulu inscrire son action dans un véritable projet de développement local. Ainsi, aux côtés d'actions stratégiques touchant à l'accueil de nouvelles entreprises, donc de nouvelles familles sur son territoire, la Communauté de Communes souhaite offrir un service de qualité pour l'accueil des jeunes enfants.

Afin de mieux répondre aux attentes des parents, les élus ont choisi de créer une structure multi accueil qui permettra, au sein des locaux actuels de la crèche communautaire, 37 rue des Jardins à Cosne sur Loire, de prendre en charge les enfants accueillis à la halte garderie en plus de ceux de la crèche.

Cet aménagement doit offrir plus de souplesse, optimiser les horaires et capacités d'accueil des enfants au sein de l'établissement. Il permettra en outre et conformément au contrat signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, de satisfaire au mieux les besoins des familles notamment

celles dont les deux parents, ou le parent unique, exercent une activité professionnelle, ainsi que les familles les moins favorisées.

La mutualisation du personnel et des locaux, tout en apportant un service supplémentaire, devrait permettre d'optimiser les coûts de fonctionnement des structures existantes.

### Le Fonctionnement :

> Plus de potentiel pour la halte garderie :

- La nouvelle entité permettra d'étendre les horaires et les jours d'ouverture du lundi au vendredi, notamment pour les enfants accueillis précédemment en halte-garderie, avec possibilité de manger sur place (les repas étant confectionnés par le personnel de la crèche pour un tarif unique).

- Les enfants qui fréquentent la halte garderie pourront être intégrés dans les différents groupes de la crèche selon les critères d'âge en vigueur, et à condition que leur présence ne soit pas de courte durée, ceci afin de ne pas perturber le rythme et les activités des autres enfants. Pour l'accueil de courte durée, les enfants resteront dans la salle de jeux nouvellement aménagée. Ce sera également le cas pour ceux accueillis en urgence, ceux dont les horaires seront atypiques et les enfants jusqu'à 4 ans.

- Ils auront tous accès à la cour de la crèche par une porte indépendante. La cour est vaste et bien équipée en jeux divers ; elle manquait cruellement à la halte garderie.

- Cette structure unique permettra également de mutualiser les activités comme la musique ou les arts plastiques dont les enfants de la halte garderie ne pouvaient pas bénéficier jusqu'à présent.

> Plus de potentiel pour le relais assistantes maternelles (RAM) :

- Les assistantes maternelles du RAM seront accueillies dans ces nouveaux locaux avec les enfants dont elles ont la charge le lundi matin et le jeudi matin. Elles auront accès au matériel présent dans le bâtiment. Un bureau leur permettra d'être reçues de manière plus confidentielle, tout comme les parents.



### > Les travaux réalisés :

Le nouvel espace comprend un bureau d'accueil ainsi qu'une salle de jeux, un dortoir et une nursery avec des sanitaires à la place des anciens bureaux de la crèche. Une climatisation est également intégrée dans ces locaux pour assurer un meilleur confort tant pour les enfants que pour les agents.

Dans le hall d'entrée un bureau commun aux différentes structures permet d'accueillir les parents dans un premier temps et de les orienter en fonction de leur demande.

Dans la partie espace de jeux, un ensemble d'activités comprenant un toboggan et d'autres jeux offre aux enfants une grande convivialité.

Deux pièces précédemment inoccupées au 1er étage ont été aménagées en bureaux pour l'accueil et les tâches administratives : des sièges visiteurs permettent d'assurer un accueil, une écoute, un véritable dialogue avec les parents de manière plus confidentielle ; des rangements ont été acquis pour les tâches administratives qui demandent toujours plus de temps et d'espace.

Un poste informatique avec logiciel dédié pour gérer le fonctionnement de ce service y est installé, de même qu'une borne de pointage à l'entrée.

Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Loire et Nohain. La maîtrise d'oeuvre était assurée par la commune de Cosne sur Loire dans le cadre de la convention de services partagés.

### > Les dépenses :

DÉPENSES	
Travaux	67 832 €
Les acquisitions	17 077 €
Ingenierie - Convention de services partagés	1 500 €
Frais divers	3 873 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 282 €</b>

RECETTES	
CAF	7 500 €
Autofinancement CCLN	82 782 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>90 282 €</b>

